

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2026-

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-049-2026

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la délibération n°DE-078-2023 du 20 septembre 2023, exécutoire au 26 septembre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la délibération DE-027-2026 du 11 mars 2026 définissant notamment l'enveloppe globale prévisionnelle de subventions pour 2026 ;

Vu l'avis rendu par la commission administration générale réunie le 24 février 2026 ;

Vu l'avis rendu par le conseil communautaire du 11 mars 2026 ;

Considérant ces avis proposant les subventions telles que détaillées ci-après :

Nom de l'association – Siège administratif- Action	Montant attribué en €
ACJ NERAC Athlétic Club des Jeunes de Nérac Foulées d'Henri IV	800
La compagnie des tours Bruch Organisation de la 17ème Fête des Tours	1500
Raid équestre des sables REDS Réaup Lisse Compétition d'endurance équestre sur 2 jours	700
National à Pétanque en Albret Bruch Organisation de la 4ième édition du concours national de pétanque à Nérac	3 500
Judo Club d'Albret - Nérac Emploi sportif (temps complet)	4 200
Culture Vianne en Albret Vianne 14ième édition du Festival de Théâtre en Albret	2 500
Le Sourire de Clara Lavardac Color run - course ou marche ludique avec des surprises + repas	1 000

Les amis du cyclisme de Bruch Bruch Organisation du 50ième critérium cycliste Marcel Caillau	1 000
Tourisme Pédestre Néracais Nérac Finalisation Rando itinérante Albresienne et jonction entre les communes	3 500
Canoë Kayak du Val d'Albret Lavardac Prise en compte du loyer du local de Lavardac	2 800
Les archers de la Ténarèze et du Gabardan Ste Maure de Peyriac Renouvellement de la ciblerie	1 000
Festival de Musique en Albret Nérac 37ème édition des concerts en Albret	5 500
Les Amis de Montgaillard Montgaillard en Albret 3 conférences par l'Académie des sciences, des arts et des lettres d'Agen + repas + feu artifice	2 500
Amicale laïque Nérac Espace de vie sociale EVS Formations artistiques dispensées par des professionnels	500
Association Sil'Art Barbaste Concours de peinture dans la rue, amateurs et professionnels	300
Association AAEMDAC Nérac Soutien au fonctionnement de l'EMD	1 500
ASSOCIATION LOU VERATOUS Moncrabeau Journée consacrée aux jeux en famille	500
UNION SPORTIVE GYMNASIQUE Nérac Emploi sportif (mi-temps)	2 100
Comité d'animation de Lavardac Course landaise avec jeux de cocardes et bandas	1 000
Office Central de la Coopération à l'Ecole 47 (OCCE47) Ecoles du territoire Rallye lecture à Nérac	5 000
Association Guidon Agenais Agen Organisation 8ème édition du CHRONO 47	15 000
LE CLUB DE GYM DE POUDENAS Acquisition de matériels	200
LES AMIS D'YVES CHALAND - LAYC Nérac Action 1 : 19ième édition des rencontres Chaland Action 2 : jeune public, actions sur l'année	1 500
	1 500

Cie la Patte de Lièvre Mézin Veillée lecture	500
Cap animation Barbaste 4ième édition du trail des sables	800
Orgues en Albret Nérac Organisation de 4 concerts	800
Comité des fêtes de Francescas 2ième édition des médiévales de Francescas	1 000
ABRACADAVIANNE Festival de magie de rue 2ième édition	1 500
Bibliothèque et culture pour tous Buzet-sur-Baïse 10ième édition du salon du livre Concours prix littéraires adulte et jeunesse	500
Val d'Albret Basket Lavardac Emploi sportif (temps complet)	4 200
	68 900

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les subventions aux associations, conformément au descriptif ci-dessus,

Article 2 : De préciser que ces crédits sont prévus au budget 2026.

Fait à NERAC le, 18 MARS 2026

Le Président,

Alain LORENZELLI



Publié le : 19 MARS 2026

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.